

BARÈME D'HONORAIRES YOU

Transaction immobilière - Barème maximum

Honoraires à la charge du vendeur, sauf disposition contraire précisée dans le mandat. Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise, commerces, droit au bail, VEFA et VIR, sauf barème spécifique validé par YOU.

Prix de vente	Honoraires maximums
De 0 € à 100 000 €	10 000 € TTC maximum
De 100 001 € à 300 000 €	7,5 % TTC maximum
À partir de 300 001 €	6 % TTC maximum

Le présent barème constitue le barème maximum applicable aux transactions réalisées sous la marque YOU. Les honoraires sont exprimés toutes taxes comprises (TTC), au taux de TVA en vigueur.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable demeure celui du professionnel titulaire du mandat initial, sauf accord écrit contraire.